

Sera, les revocques & en constitues d'autres avec le meme pour
accordant generalement aux dits Sieurs Vongbriniers
pere & fils pleine & entiere liberte de faire telles
demarches tant judiciaires qu'extrajudiciaires, aux
fins de parvenir au payement des 1296 livres dues
par Monsieur le Comte de Mirabeau, promettant d'avoir
pour agreable tout ce que les dits Sieurs mes
constitues feront dans cette cause. En foy de
quoi j'ai signe & Scelle les presentes avec mon
cachet ordinaire. Fait & passe a Berlin le 19^e
Jullet 1788



Friedrich. Michell. Weis.

Je soussigne Commissaire de Justice &
Notaire Royal a ce requis certifie que
Monsieur Friedrich Michell Weis junior
Marchand fourneur de Sa Majeste le
Roy de Prusse, de Nous Notaire &
depuis personnellement connus, a lu
Signe